

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 9 avril 2015

Pour le Président, le Vice-Président : M. PRIBETICH

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 2 avril 2015

Publié le 10 avril 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 59

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

SCRUTIN : POUR : 71

ABSTENTION : 3

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Pierre PRIBETICH	M. Abderrahim BAKA	M. Patrick ORSOLA
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Yves PIAN	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMONT
M. Michel ROTGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	Mme Anaïs BLANC
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Thierry FALCONNET	M. Philippe BELLEVILLE
M. Charles ROZOY	Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Louise BORSATO	M. Cyril GAUCHER.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Mme Catherine VANDRIESSE	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. François HELIE	M. François REBSAMEN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Roland PONSAA	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Christine MARTIN
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Abderrahim BAKA.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME

Convention de partenariat entre la Chambre de commerce et d'industrie 21 et le Grand Dijon concernant l'observatoire commerce

Le contexte :

Dans sa mission de développement des territoires, la CCI Côte-d'Or a pour mission d'observer précisément l'activité commerciale.

Différentes données contextuelles, produites par la CCI Côte-d'Or et le Grand Dijon, existent déjà sur l'activité commerciale de l'Agglomération dijonnaise. Cependant, le constat est qu'elles sont diffuses, disparates, non localisées.

Or, ces données deviennent très pertinentes lorsqu'elles sont géolocalisées et qu'elles peuvent être mobilisées et croisées aisément.

La création d'un observatoire commerce géolocalisé :

Ainsi, la CCI Côte-d'Or et le Grand Dijon souhaitent créer un observatoire du commerce commun, avec la volonté de mettre en place un outil adapté, ayant pour objectif d'avoir à disposition :

1. Une base de données centralisée, géolocalisée, riche et actualisée des cellules commerciales ;
2. Un outil d'aide à la décision efficace permettant aux acteurs d'aboutir à une vision stratégique partagée du commerce de l'agglomération ;
3. Un outil de marketing territorial qui permettra de mieux connaître l'offre commerciale et ainsi de mieux promouvoir le territoire aux porteurs de projet et aux enseignes ayant la volonté de s'installer.

Afin de préciser les modalités de partenariat, il est proposé d'établir une convention entre la Communauté urbaine Grand Dijon et la CCI de Côte d'Or.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** les termes de la convention de partenariat entre le Grand Dijon et la CCI 21, pour la mise en place de l'observatoire du commerce ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention telle qu'annexée et tout document nécessaire à ce dossier.